

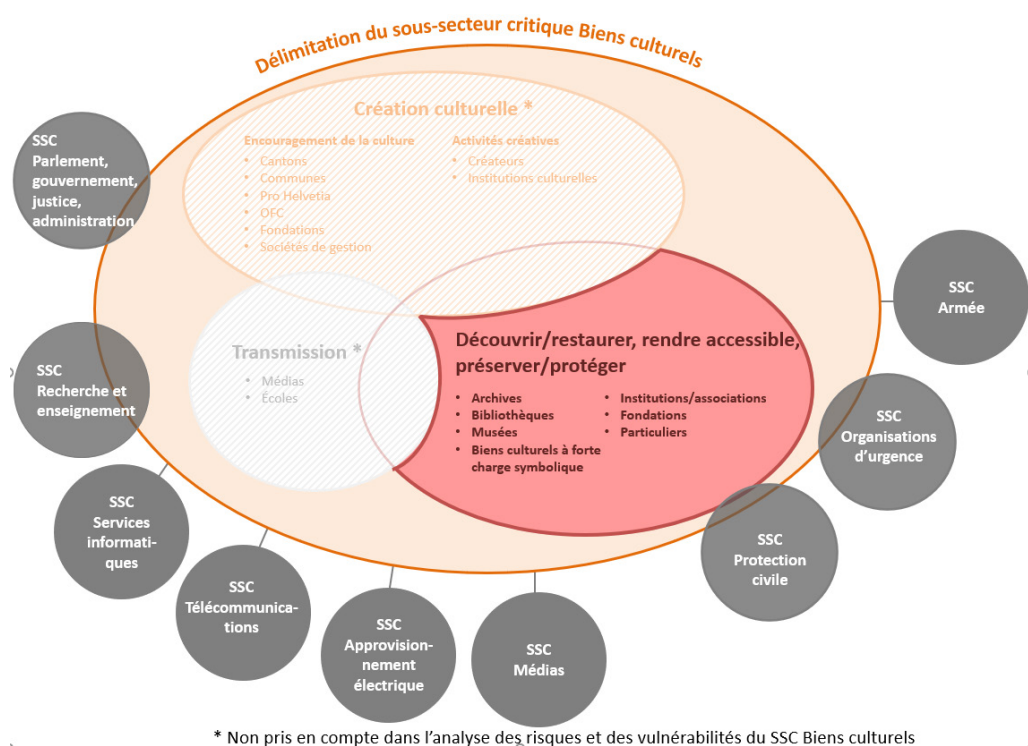


## Stratégies nationales de protection des infrastructures critiques PIC / Cyber SNPC

### Fiche info sur le sous-secteur critique Biens culturels

#### Description générale et prestations

Les biens culturels sont des objets qui revêtent une grande importance pour le patrimoine culturel d'un peuple. Les bâtiments et les monuments peuvent également être des biens culturels. Les archives, en particulier, remplissent une fonction de témoignage essentielle (registres fonciers) et garantissent la sécurité juridique. Les biens culturels représentent le passé commun (musées), reflètent le sentiment d'appartenance (églises, écoles) et contribuent de manière générale à la formation de l'identité et de l'opinion et donc à la cohésion sociale (monuments historiques). Les biens culturels peuvent être de nature immatérielle ou matérielle. Les travaux SNPC/PIC se concentrent sur les biens culturels matériels suisses classés.



Il existe d'importantes interfaces avec les sous-secteurs Parlement, gouvernement, justice, administration, Recherche et enseignement, Protection civile et Organisations d'urgence. Celles-ci recouvrent des tâches importantes de la Confédération, des cantons et des communes, telles que la mise à l'abri de biens culturels par les forces d'intervention.

#### Analyse du marché / structure du système

En Suisse, le domaine des biens culturels est décentralisé et relève majoritairement de la responsabilité des cantons, des communes et des particuliers, à l'exception de quelques tâches de promotion et la tenue d'archives spécialisées (Archives fédérales). Les institutions et les acteurs sont répartis dans tout le pays. En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les institutions responsables des archives, collections et bibliothèques peuvent parfois s'entraider, par exemple en stockant provisoirement les objets les plus importants d'un service touché. La défaillance de certaines institutions culturelles aurait surtout des répercussions locales et régionales.

## Processus étudiés

Les processus relatifs aux biens culturels matériels classés ont été examinés. L'accent a été mis sur les processus d'archivage en raison de leur importance pour la sécurité juridique de l'État.

### Préservation du patrimoine culturel

#### Processus clés

- Collecter
- Inventorier
- Rechercher
- Protéger et préserver
- Rendre accessible
- Valoriser

## Dangers examinés pour le sous-secteur critique



Panne  
d'électricité



Cyberattaque



Attentat  
conventionnel



Séisme



Incendie



Inondations

**Remarque :** les risques examinés concernent l'ensemble du sous-secteur. D'autres risques peuvent être pertinents pour certaines entreprises/ouvrages d'infrastructures critiques.

## Risques et vulnérabilités

L'analyse des vulnérabilités montre que les biens culturels, et en particulier les archives, sont peu vulnérables grâce à leur implantation décentralisée, à l'autonomie des différentes institutions culturelles en matière de personnel, aux systèmes énergétiques et informatiques et aux possibilités de soutien mutuel.

Le sous-secteur Biens culturels peut être affecté par des dangers d'origine technique, sociétale ou naturelle. Dans ce contexte, on a surtout considéré une panne d'électricité, une cyberattaque, un attentat conventionnel, un séisme, un incendie ou une inondation.

Bon nombre des processus étudiés dans le domaine des biens culturels sont certes significatifs, mais leur criticité est faible en raison de l'importance relative du facteur temps. Il faut toutefois considérer deux exceptions : la protection et la conservation des archives d'une part, car elles présentent une criticité et une vulnérabilité moyennes en raison de leur grande importance pour la sécurité juridique. Et d'autre part, certains biens culturels jouissant d'une grande notoriété sont considérés comme critiques, car leur destruction peut entraîner une perte d'identité et de confiance de la part de la population et des dommages économiques consécutifs, notamment dans le domaine du tourisme.

Une grande partie des biens culturels et fonds d'archives actuels sont constitués d'objets physiques. La destruction de ces objets entraînerait donc des dommages irréparables et la perte de biens culturels, par exemple suite à un acte délibéré ou un événement naturel grave. Grâce aux normes appliquées et aux mesures d'urgence, les fonds numériques des Archives fédérales et des archives cantonales sont déjà protégés autant que possible contre la perte de données. Le regroupement des archives dans des systèmes interconnectés confère également une importance croissante à leur disponibilité et à leur sécurité.

## Mesures de résilience

### Sensibilisation aux cyberrisques

Élaborer des documents de sensibilisation et des formations pour le personnel des institutions.

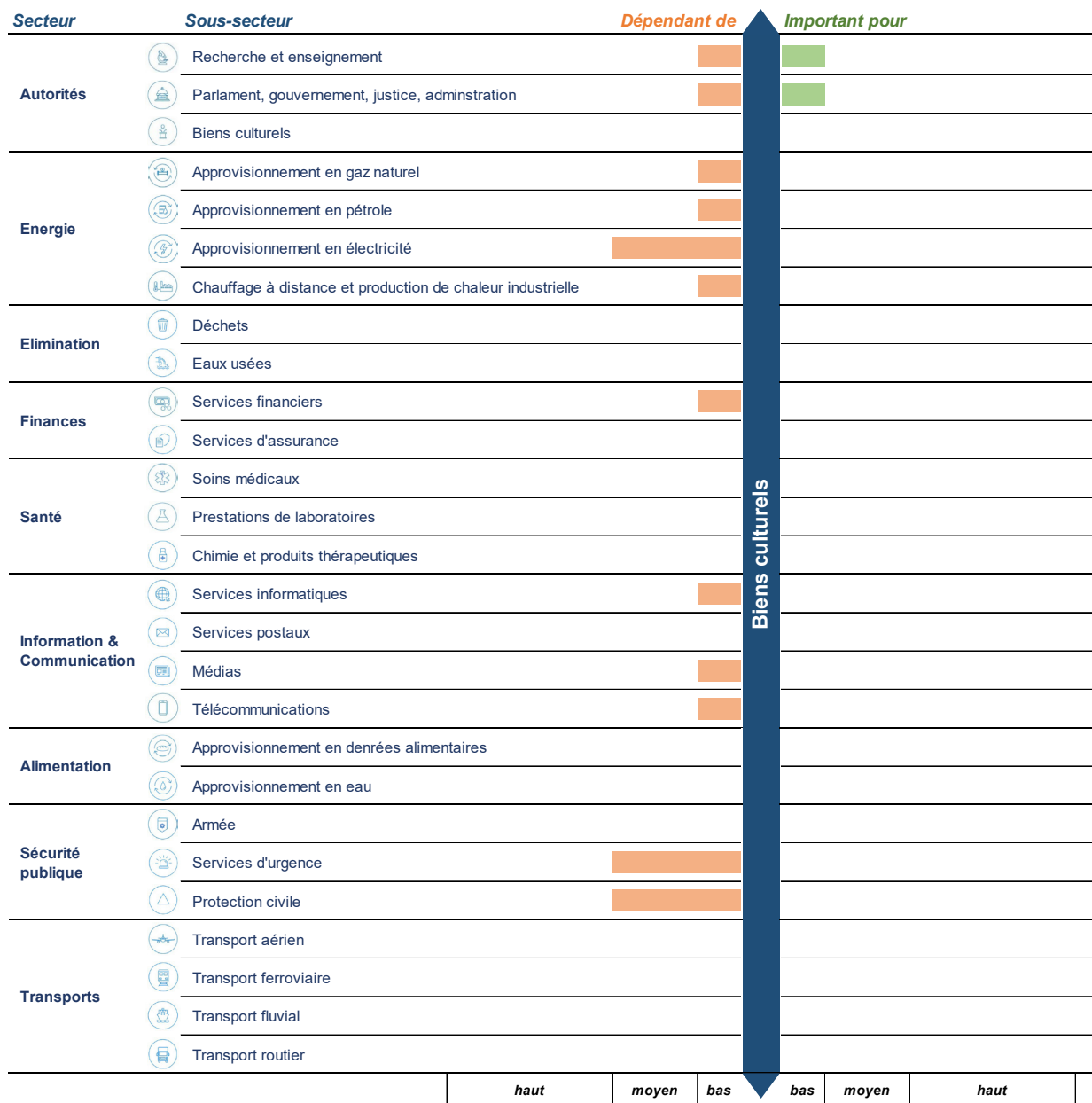
### Amélioration de l'échange d'informations et de la coopération en matière de cyberrisques

Créer un groupe d'experts pour les problèmes tech., les incidents et la recherche de solutions.

### Complément et révision des recommandations et directives conc. les mesures de protection

Mettre à jour et élargir les recommandations et les directives concernant les mesures de protection, élaborer une norme informatique minimale pour l'archivage à long terme dans les collections.

## Interdépendances du sous-secteur des biens culturels



Pour de plus amples informations sur la PIC et la SNPC, consultez les sites :

[www.infraprotection.ch](http://www.infraprotection.ch)

[www.ncsc.admin.ch](http://www.ncsc.admin.ch)